

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à dix heures en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 14 juin 2013

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 12

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Charpentier, Pernel, Touazi, Mesdames Caignard, Becue, Daine, Duhem, Gamito, Guermeur

Etaient absents excusés: Madame René (pouvoir à Mr Wanner), Monsieur Chaumeret (pouvoir à Mme Daine)

Etait absent : Monsieur Aubin

Secrétaire de séance : Madame Gamito

1 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DISSIMULATION DU RESEAU FRANCE TELECOM AERIEN

Les délibérations du 15 juin 2012 et 28 septembre 2012 approuvant la dissimulation des réseaux Sente du Montrouge, Grande Rue et Ruelle Hérou, de ce fait qu'il y a lieu de signer une convention pour la participation financière de France Télécom.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Atteste que les travaux seront réalisés courant juin 2013.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec France Télécom ci-jointe.

3 – AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Vu la délibération du 5 avril 2013 sollicitant la CACP pour l'attribution d'un fonds de concours de 45.000 euros pour l'aménagement de deux logements locatifs dans les dépendances du château.

Vu que cette opération n'est pas inscrite au contrat de territoire. Il est donc nécessaire de demander à la CACP la passation d'un avenant qui permet la modification des opérations conformément à l'article 7 du contrat initial.

Cet avenant enregistrera la suppression de l'opération de la grange de la ferme rose pour 100.000 euros et le redéploiement de cette somme sur 3 opérations, à savoir :

- 11.165 euros pour le lavoir (seuls 10.000 euros avaient été prévus au départ),
- 53.835 euros pour abonder le solde des opérations non affectées,

- 45.000 euros pour la création de deux logements locatifs.

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la passation de l'avenant n°1 au contrat de territoire.

4 – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur les titres suivants après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

Il s'agit de créances relatives à la restauration scolaire répertoriées dans le tableau suivant :

N° du titre	Date	Montant	Redevable	Objet de la créance
107	1997	106.71	PEYROT Roger	Facturation cantine 1997
59	2004	1505.43	PEYROT Roger	Facturation cantine 2004
6	2004	335.39	PEYROT Roger	Facturation cantine 2004
TOTAL DE :				1.947,53 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le certificat d'irrecouvrabilité établis par le comptable public de la CFIP de Cergy Collectivités en date du 28 mai 2013.

DECIDE à l'unanimité

De ne pas émettre un avis favorable à la demande.

Sollicite à nouveau le comptable public pour récupérer par tout moyen en sa possession le montant de cette créance.

5 – INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de plusieurs points :

- Nous avons sollicité la CAMIF pour la réalisation de jeux extérieurs pour l'école, celle-ci s'est retirée car elle est dans l'incapacité de se tenir au devis proposé au départ. Nous avons fait appel à la Société KOMPAN qui nous a proposé un devis beaucoup plus attractif.
- Le Conseil d'Etat a statué le 22 mai 2013 sur la modification du dispositif de la circulation aérienne en région parisienne, ainsi que la création d'une région de contrôle terminale et d'une zone de contrôle associées aux aéroports de Paris, sont rejetés pour vice de procédure, l'Etat versera 3.000 euros réparties aux communes concernées (dont Boisemont).
- La CACP va procéder au premier comité de pilotage de la concertation du Plan Local de Déplacements le 5 juillet 2013, un questionnaire a été adressé à certains habitants de Boisemont (tirage au sort selon liste électorale) afin d'avoir un premier bilan de travail.

Séance levée à 11 heures 30.

Le Maire,

JC WANNER